RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt

Décision du 28 AVR. 2014

portant désignation des responsables des budgets opérationnels de programme au titre du programme « Forêt»

NOR :

La directrice générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 70 et suivants ;

Vu l'arrêté du 4 mars 2014 portant désignation des responsables de programme du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ;

Décide :

Article 1er

En application des articles 70 à 72 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, les responsables des budgets opérationnels de programme au titre du programme « Forêt » sont désignés selon la répartition mentionnée à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le 28 AVR. 2014

Catherine GEGLAIN-LANEELLE

La directrice générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires

Annexe

RESPONSABLE DE BUDGET OPERATIONNEL DE PROGRAMME	NUMERO DU BUDGET OPERATIONNEL DE PROGRAMME
Sous directeur de la gouvernance	0149-C001